

2020-5933
2022-12-09

Cuc-GUARD

SUSPENSION

Utilisation dans la production de concombres de serre contre le *virus de la mosaïque à marbrure verte du concombre*

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : *virus de la mosaïque à marbrure verte du concombre* atténué, souche ON-BM3; Al-Bio10
- pas moins de 2×10^8 particules/mL

N° D'ENREGISTREMENT 34682 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS SENSIBILISANT POTENTIEL

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

CONTENU NET : 500 ml à 1000 L

Date de fabrication :

Numéro de lot :

Le contenu du contenant doit être utilisé en entier après ouverture.

A&L Biological Inc. 2136 Jetstream Road · London, Ontario · N5V 3P5 Téléphone 519-457-2575,
Télécopieur 519-452-7272

Numéro sans frais 1-(855)-837-8347

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cuc-GUARD est une suspension contenant une souche atténuée du *virus de la mosaïque à marbrure verte du concombre*. L'application de Cuc-GUARD sur les plants de concombre de serre selon les instructions de l'étiquette offre une protection contre les souches agressives du *virus de la mosaïque à marbrure verte du concombre* par protection croisée.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut entraîner une sensibilisation. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler/de respirer le brouillard de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une protection oculaire (lunettes de protection), des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures, et un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P pendant la manipulation, le mélange, le chargement ou l'application du produit, et pendant toutes les activités de nettoyage et de réparation. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant de le réutiliser.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MODE D'EMPLOI

CULTURE : Concombre de serre

RAVAGEUR/MALADIE : *Virus de la mosaïque à marbrure verte du concombre (VMMVC)*

TAUX : 4 à 8 L/ha

VOLUME DE PULVÉRSATION : 160 à 300 L/ha

RENSEIGNEMENTS PRÉCÉDANT L'APPLICATION

Cuc-GUARD doit être appliqué sur des plants de concombre âgés de deux à trois semaines. Utiliser le Cuc-GUARD seulement sur les plants non infectés par le VMMVC. Le Cuc-GUARD ne doit pas être appliqué lorsqu'il y a une infection claire et dispersée de la culture de concombre par le VMMVC.

Des semences de concombre sans VMMVC doivent être utilisées pour les semis pour appliquer Cuc-GUARD si possible. Sinon, avant le traitement avec Cuc-GUARD, des échantillons de matériel végétal doivent être obtenus et soumis à un laboratoire pour être analysé afin de déterminer que les plants de concombre à traiter sont exempts du VMMVC. S'adresser à A&L Canada Laboratories Inc. afin d'obtenir les détails sur ces étapes précédant l'application.

INSTRUCTIONS D'APPLICATION :

Bien agiter le produit avant utilisation et préparer la solution de pulvérisation. Rincer le contenant vide avec de l'eau, ajouter les rinçures dans le réservoir. Bien agiter la solution de pulvérisation après dilution.

Préparer la quantité requise de solution de pulvérisation Cuc-GUARD qui peut être appliquée dans les 4 heures. Appliquer toute la solution de pulvérisation directement sur les plants de concombre. Ne pas entreposer la solution de pulvérisation non-utilisée.

Surveiller attentivement la température lors de l'application pour s'assurer que la température de la solution ne dépasse jamais 20°C.

Agiter la solution de pulvérisation toutes les deux (2) heures.

Cuc-GUARD peut être appliqué avec un robot de pulvérisation généralement utilisé dans la production de concombres en serre ou avec des pulvérisateurs de serre portables avec une seule buse à l'extrémité de la rampe de pulvérisation, à condition que le jet couvre et pénètre le feuillage de la plante. NE PAS utiliser d'équipement d'application à ultra bas volume (UBV) comme mentionné ci-dessus.

S'assurer que la solution de pulvérisation pénètre dans les plantes et le feuillage en utilisant la pression de pulvérisation appropriée au moment de l'application (80 à 120 PSI).

La dose de 4,0 L/ha peut être utilisée lorsque le risque d'infection des plants de concombres est faible et qu'une colonisation rapide des plants de concombres traités n'est pas nécessaire. Utiliser la dose de 8,0 L/ha lorsqu'une colonisation rapide des plants de concombres traités avec Cuc-GUARD est nécessaire (par exemple, lors du traitement de plants de concombres nouvellement plantés à proximité de serres infectées ou lorsque l'on prévoit un risque plus élevé de VMMVC).

Utiliser Cuc-GUARD seul, ne pas le mélanger en cuve.

Procéder à une application par cycle de croissance des cultures de concombres en serre.

RENSEIGNEMENTS APRÈS L'APPLICATION

Pour optimiser la protection des plants de concombre par le Cuc-GUARD, effectuer l'entretien des cultures immédiatement à la fin du délai de sécurité après application pour favoriser la dispersion de l'inoculum et obtenir une colonisation homogène de la culture. Cette étape consiste à une manipulation manuelle des plants afin de les endommager légèrement et de faciliter la propagation des particules du virus doux dans les plants. Surveiller la disponibilité des nutriments aux plants de concombres traités avec Cuc-GUARD car ils pourraient avoir besoin d'une application de potassium pour assurer un bon développement de couleur de fruit.

Trois à cinq semaines après l'application de Cuc-GUARD, fournir des échantillons des plants à un laboratoire pour confirmer que les plants traités ont été colonisés par le souche BM3 de VMMVC. S'adresser à A&L Canada Laboratories Inc. pour obtenir les détails sur les étapes après l'application.

ÉLIMINATION DE MATÉRIEL VÉGÉTAL

À la fin du cycle de production, tout le tissu végétal de plante de concombre traité avec Cuc-GUARD doit être détruit en isolement loin de tous les plantes susceptibles au *virus de la mosaïque à marbrure verte du concombre* afin de prévenir le développement de nouveaux isolats agressifs résultant de la recombinaison du VMMVC – souche BM3 avec les formes du *virus de la mosaïque à marbrure verte du concombre* agressifs. Les plantes traitées avec Cuc-GUARD doivent PAS être composté ou utilisé comme engrais vert.

NE PAS réutiliser le milieu de culture à moins de le stériliser à la vapeur.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) :

NE PAS permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant 4 heures ou jusqu'à ce que les pulvérisations aient séché à moins de porter des gants imperméables, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.

Délai d'attente avant récolte (DAAR) :

Cuc-GUARD peut être appliqué jusqu'à et y compris la journée de la récolte. DAAR = 0 jours.

RESTRICTIONS

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS permettre aux effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS utiliser ce produit à titre curatif, mais seulement à titre préventif pour les plants de concombre non infectés par le VMMVC.

NE PAS utiliser ce produit sur les cultures de concombres destinées à la production de semences.

NE PAS appliquer ce produit en utilisant du matériel d'application à ultra bas volume (UBV) tel que des pulvérisateurs électrostatiques ou des brumisateurs.

NE PAS appliquer ce produit au moyen d'un quelconque équipement d'irrigation.

NE PAS utiliser ce produit dans un mélange en réservoir avec d'autres pesticides.

NE PAS utiliser ce produit en mélange en cuve avec des engrais.

NE PAS utiliser ce produit en mélange en cuve avec d'autres additifs de pulvérisation.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans des conditions réfrigérées à 4 °C, dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ou entreposer dans ou autour de la maison. Garder le contenant fermé.

NE PAS conserver un contenant scellé NON OUVERT plus de 12 semaines après la date de fabrication.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.